

**Zeitschrift:** Mobile : la revue d'éducation physique et de sport  
**Herausgeber:** Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école  
**Band:** 3 (2001)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Chaque société a son régisseur!  
**Autor:** Pierroz, Jean-Claude / Chevalier, Philippe  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-995298>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Chaque société

Une nouvelle figure se profile au sein des clubs: le coach J+S. Nous avons cherché à savoir auprès de Jean-Claude Pierroz, président de la FSG Charmey (FR), ce que signifie pour un club de moyenne importance la nouvelle fonction de coach J+S.

## «mobile»: «Avez-vous trouvé facilement l'oiseau rare?»

**Jean-Claude Pierroz:** «Dans notre société, nous avons la grande chance de pouvoir compter sur une personne qui connaît parfaitement l'Institution J+S, puisque c'est elle qui s'occupait auparavant de ce domaine.»

## «Qu'attendez-vous de votre coach J+S?»

«En dehors de ses capacités d'administrateur – il doit assurer le suivi des affaires – nous avons choisi notre coach J+S pour ses qualités humaines, sa flexibilité, sa disponibilité envers les moniteurs et les jeunes gymnastes. Pour ses compétences aussi dans notre branche, sa correction et, bien sûr, ses qualités d'organisateur.»

## «C'est un investissement de longue haleine...»

«Notre coach J+S s'est engagé à remplir sa fonction pour une période de cinq ans. Notre société ne pourrait se permettre de changer trop souvent de personne dans une fonction d'une telle importance. Cette stabilité est un plus pour le club et pour le coach J+S lui-même. Nous sommes ainsi assurés de part et d'autre d'une continuité dans la qualité.»

## Véritable fil conducteur

Le cahier d'entraînement est constitué d'un programme de formation réparti par catégorie de jeu. Le moniteur peut, avec l'aide du coach, établir un plan de route en début de saison et fixer ses objectifs au niveau des contenus d'enseignement. Ce plan de route doit être adapté selon la progression de l'équipe et les événements qui l'influencent. Une évaluation régulière est donc nécessaire.

Adresse: Jean-Claude Pierroz,  
Les Bochenets 9, 1637 Charmey

## Quel est le profil du coach J+S?

Le coach J+S est en général issu du club dont il connaît les forces et les points faibles. Ses qualités de communicateur et son engagement l'amènent à entretenir des contacts avec toutes les personnes importantes au sein et autour du club et font de lui un interlocuteur motivé et un partenaire engagé.

## Quelle formation pour le coach J+S?

Dans le cadre d'une première formation de trois heures, on s'assure que les procédures administratives sont bien comprises. Pour connaître les dates des cours, il suffit de s'adresser au service cantonal J+S ou aux fédérations dès le 15.01.2002. Les questions spécifiques aux disciplines sportives sont traitées dans le cadre des activités de formation continue.

# a son régisseur!

## Un connaisseur et une personne de dialogue

Le coach J+S est la nouvelle figure de J+S 2000. Véritable pivot, il veille à ce que tout tourne rond dans une ambiance favorable à chacun.

- Il initie et coordonne différents cours au sein du club et les documente dans le journal du coach.
- Il contribue à améliorer la qualité dans le sport en coordonnant les programmes, la planification saisonnière par exemple.
- Il initie les monitrices et les moniteurs à l'utilisation du cahier d'entraînement J+S et les assiste dans cette tâche. Il tient, quant à lui, le journal du coach.
- Il assure le contact avec l'office cantonal J+S et s'occupe de toutes les tâches administratives. Concrètement, cela signifie qu'il est responsable de l'annonce, du contrôle et du décompte des activités.

## «Le coach doit pouvoir, en tant qu'entraîneur, remplir aussi des tâches opérationnelles.»

Au vu de ses premières expériences en tant que coach J+S et des résultats de sa collaboration avec d'autres coaches, Philippe Chevalier, chef de la formation à Swiss Ski, se déclare plutôt satisfait: «La fonction du coach est un gage de continuité. C'est le fil conducteur de la fédération sportive.» Et même s'il ne s'agit pas là d'une révolution et que le coach n'est pas une figure entièrement nouvelle, certaines choses ont changé. En bien, d'après notre interlocuteur: «Aujourd'hui, on sait exactement qui a la compétence de décider et ce qu'on peut attendre des différentes personnes impliquées.»

Cependant, Philippe Chevalier ne croit pas que la formation de coach suffise à garantir la qualité. «Celle-ci est toujours liée à des compétences personnelles. Le plus difficile, dans le système mis en place, c'est de faire le bon choix. Trouver les personnes capables de sélectionner et de motiver à leur

tour les bons moniteurs et monitrices.» C'est la condition pour que la qualité de l'activité d'entraîneur puisse être améliorée à la base.

«Il ne faut pas non plus trop attendre des nouveaux coaches», ajoute notre expert. «Le fait d'avoir des compétences et des responsabilités confère de l'assurance. Mais il arrive aussi qu'on place la barre trop haut!» De par ses fonctions dirigeantes, le coach doit savoir quand il doit agir en tant que conseiller – et laisser le sportif décider – et quand il doit intervenir en tant qu'entraîneur – et prendre lui-même les décisions qui s'imposent dans l'intérêt du sportif. Conclusion logique pour Philippe Chevalier: «A mon avis, le coach doit pouvoir, en tant qu'entraîneur, remplir aussi des tâches opérationnelles. Sinon, la distance entre la théorie et la pratique devient trop grande.»

m

*Philippe Chevalier est chef de la formation à Swiss Ski.  
Adresse: pch@bluewin.ch*